

**PROTECTION DE LA JEUNESSE****Connaître les besoins  
des jeunes placés en IPPJ**

**L**e gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé mercredi de financer une étude devant servir à mieux identifier les problématiques et besoins des mineurs placés en IPPJ (Institutions publiques de protection de la jeunesse) ainsi qu'à définir le contenu d'une assistance pédagogique de courte durée.

Cette décision s'inscrit dans le programme de majorité adopté à l'été 2014, lequel prévoit de revoir les projets pédagogiques des IPPJ afin que ceux-ci s'inscrivent «*dans un continuum pédagogique susceptible d'accroître les possibilités de réinsertion sociale des jeunes*».

«*Cette recherche devrait aboutir à la proposition d'un canevas standardisé permettant de réaliser, dans un délai court (quinze jours ou un mois maximum), un bilan relatif à l'environnement social du jeune et à ses attitudes et aptitudes comportementales*

*et psychologiques, afin d'informer rapidement les autorités mandantes et les amener, le cas échéant, à réviser la mesure de placement ordonnée*», selon un communiqué du gouvernement.

Cette recherche devra aussi aboutir à l'élaboration d'une grille comportant les balises cliniques visant à déterminer les besoins du jeune au terme d'une prise en charge de courte durée (15 jours ou un mois maximum). Cette grille devra permettre de guider les intervenants dans le choix du projet de vie du jeune (retour en famille avec ou sans accompagnement éducatif, mise en autonomie, type de mesure à décider en cas d'éloignement du milieu de vie). La réalisation de cette étude a été confiée au département de criminologie de l'Université de Liège qui percevra pour cela un subside de quelque 48 000 €. ■